

# Création d'un OMP (Ordre de Mission Permanent)

Guide utilisateur – N° 1

### Accès à l'application Chorus-DT

- Se connecter sur : <u>https://www.toutatice.fr/</u>, et sélectionner le pavé : « Je me connecte ».
- La page d'accueil fait apparaître l'espace toutatice et l'ensemble de vos applications
- Sélectionner le portail « **ARENA** », puis « **Gestion des personnels** » sur le panneau situé sur la gauche de l' écran.
- Sélectionner : « Déplacements Temporaires » pour accéder à l'application « CHORUS-DT ».

# Création d'un ordre de mission permanent (OMP)

REPUBLIQUE Chorus Déplacements Temporaires	Accueil	OM/ICR -	EF/EF ICR ▼	Factures	Listes de travail -	Reportings -	Q	٤ (	<b>k</b> - (
ACCUEIL		Ordres de l	mission						
Messages aux utilisateurs									*
Fermeture nationale programmée du progiciel Chorus du 26/04/2024 au 13/05/2024 Le SAFD poursuivra le traitement au fii des arrivées des OM et des EF. Cette fermeture nationale impacte l'ensemble des ministères de l'état. Cette fermeture implique une suspension de la mise en paiement des états de frais validés dans Chorus DT pendant vette pér Cordialement.  Mentions légales CNIL / RGPD	ode.								~
MES TACHES									

Sur la page d'accueil, cliquer sur « **OM/ICR** », puis « **Ordres de mission** », en haut de la page pour créer un nouvel ordre de mission.

Si vous n'avez encore jamais créé d'ordre de mission, vous arrivez directement sur cette fenêtre :

CRÉATION D'UN NOUVE	EL OM - CONSE	IL CAROLINE	(ADMIN)			×
Prestation principale	Ŧ	Â		<b> </b>	Autre	

Sinon, vous arrivez sur votre dernier ordre de mission créé : cliquer alors sur « **Créer OM** » en bas de votre page ; la fenêtre ci-dessous s'affiche :

(	Créer OM•	Rechercher	<u>Imprimer</u>	Supprimer OM	Enregistrer	Refuser / Valider	



📢 Chorus Déplacements Temporaires

Pour la création de votre OMP, vous devez sélectionner « Autre », puis « Document vierge ».

CRÉATION D'UN NOUVEL	OM - CONSE	IL CAROLINE	(ADMIN)			×
Prestation principale						
	Ŧ			<b> </b>	Autre	
	_					
	Cré	eation d'un nou	vel OM			
		Initialisation à	partir d'un ordre	e de mission		

## 1. Onglet Général :

Sur l'onglet « Général » le « type de mission » est positionné à l'ouverture sur « OM classique », vous devez donc changer le « Type de mission » et sélectionner : « OM Permanent » dans le menu déroulant.

no de miesien	-	Destination minoingle	Dépat la	Dataur la	
OM Permanent	~		JJ/MM/AAAA I HH:Mi	JJ/MM/AAAA	C
eu de départ		Lieu de retour			
	Q	٩			
bjet de la mission		Commentaire	Indemnités de mission		
nveloppes de moyens		Codes Projet / Formation	Centre de coûts CHORUS	Axe ministériel 1	
nveloppes de moyens	٩	Codes Projet / Formation	Centre de coûts CHORUS	Axe ministériel 1	
nveloppes de moyens	٩	Codes Projet / Formation	Centre de coûts CHORUS Q Projet analytique ministeriel	Axe ministériel 1	
weloppes de moyens	Q Q	Codes Projet / Formation	Centre de coûts CHORUS Q Projet analytique ministeriel Q	Axe ministériel 1 Fonds FONDSA (FONDSA)	
weloppes de moyens omaine fonctionnel lément OTP	Q Q	Codes Projet / Formation	Centre de coûts CHORUS Projet analytique ministeriel Axe libre 2	Axe ministériel 1 Fonds FONDSA (FONDSA) Axe ministériel 2	(
nveloppes de moyens omaine fonctionnel ément OTP	Q Q Q	Codes Projet / Formation	Centre de coûts CHORUS Q Projet analytique ministeriel Q Axe libre 2 AXLIBA (AXE LIBRE A) Q	Axe ministériel 1 Fonds FONDSA (FONDSA) Axe ministériel 2	
weloppes de moyens omaine fonctionnel ément OTP itorisation de véhicule	Q Q Q	Codes Projet / Formation	Centre de coûts CHORUS Projet analytique ministeriel Axe libre 2 AXLIBA (AXE LIBRE A) Q	Axe ministériel 1 Fonds FONDSA (FONDSA) Axe ministériel 2	



### 📢 Chorus Déplacements Temporaires

Lorsque vous sélectionnez « OM Permanent », une fenêtre s'affiche, il faut répondre « Oui ».

CHA	NGEMENT DE TYPE DE MISSION
•	Le nouveau type de mission ne prévoit pas la saisie des catégories suivantes : Frais prévisionnel Prestations Factures Avances Saisie des étapes
	Celles-ci vont etre supprimées. Voulez vous continuer ?
	Oui

#### Vous pouvez à présent renseigner les données nécessaires à la validation de votre OMP :

	Déplacements dans to	oute l'académie :	ACADEMIE DE RENNES				
Destination principale	Déplacements au sein	d'un même département :	NOM DU DEPARTEMENT				
	Déplacements vers un	ne seule commune :	NOM DE LA COMMUNE				
Départ le	01/09/ANNEE n à 8:00	)					
Retour le	31/08/ANNEE n+1 à 18:00						
Lieu de départ	ADM (Commune de vo	ADM (Commune de votre résidence administrative)					
Lieu de retour	ADM (Commune de vo	otre résidence administrative)					
			RASED 35				
Ohiet de la mission	Exemple ·	Circonscription					
		RAD :					
			RF				
Enveloppe de moyen	Communiquée par vo	tre service gestionnaire					
Autorisation de véhicule	Barème SNCF :	Cocher : Personnel pour convenance personnelle					
	Barème IK :	Cocher : Personnel pour besoin de service					

△ Une fois ces informations complétées, n'oubliez pas de cliquer sur « Enregistrer », en bas à droite de votre écran, sinon toutes les informations seront perdues.

Enregistrer

### 2. Passer votre OMP en validation VH1 :

Vous devez envoyer votre OMP en validation chez votre Valideur Hiérarchique (VH1), cliquer sur « **Refuser/Valider** », en bas à droite de votre écran.

Refuser / Valider

Cette fenêtre apparait, cliquer sur : « Passer au statut : 2 – Attente de validation VH1 »

STATUT DU DOCUMENT N° NAF7K
Le statut du document 1 - Création
Vous souhaitez : Passer au statut : 2 - Attente de validation VH1 Passer au statut : F - Annulé



Service Académique des Frais de Déplacement

### 📢 Chorus Déplacements Temporaires

Puis, cette fenêtre apparaît :

STATUT DU DOCUMENT N° UVVPT	×
Le statut du document 1 - Création	Vous avez demandé à passer au statut 2 - Attente de validation VH1
Commentaire     O     Prévenir le destinataire par un e-mail     Ne pas prévenir le destinataire	Destinataire *
	Annuler Confirmer le changement de statut

Vous devez sélectionner le « **Destinataire** », le nom de la personne qui validera votre OMP, puis cliquer sur « **Confirmer le changement de statut** ».



# 3. Onglet Historique :

L'onglet historique vous permet de visualiser certaines informations, notamment le commentaire qui accompagne la mise en révision éventuelle de l'OMP, ainsi que les dates de changement de statut et les destinataires de votre ordre de mission.

#### En cas de mise en révision de votre ordre de mission :

- → Vous trouverez le commentaire qui accompagne la révision.
- → Vous pourrez faire les modifications nécessaires.
- → N'oubliez pas d'enregistrer ces modifications.
- → Vous devrez à nouveau transmettre votre OMP à votre VH1, en suivant la même procédure que ci-dessus.

Plateforme

Assistance informatique Formulaire en ligne : http://assistance.ac-rennes.fr Tel : 0809 103 500 (En cas d'urgence uniquement)